

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *

*

Séance du 09 Juillet 2014

INVESTISSEMENTS

**9 – INVESTISSEMENTS SITE PROPRE BUS
AXE BUS DE LA VOIE DU CANAL DE SAINT MARTORY (VCSM)**

9.2 – Remboursement de frais de réparation pour le compte de la SA CHRISDIS

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, DEL BORRELLO, GRASS, LATTES, MME MARTI,
MM MOUDENC, RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CARNEIRO, CHOLLET, KELLER, LAGLEIZE.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etait absent excusé :

M. AREVALO.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etait présent :

M.BACOU.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait absente excusée :

MME. ROUCHON.

Empêché d'assister à la séance et a donné pouvoir :

M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Dans le cadre des travaux réalisés sur la RD23 pour la réalisation de l'Axe Bus de la Voie du Canal Saint Martory, plusieurs dégradations ont été constatées sur la parcelle AW 185 à Cugnaux.

Si la remise en état a été assurée, la SA CHRISDIS, occupant de la parcelle, sollicite le remboursement des frais de dépannage engagés pour la reconnexion du totem de prix.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le remboursement de la somme de 205€HT en remboursement de la facture émise le 31 octobre 2013 par la société Castres Equipement.

* *
*

Le Comité Syndical :

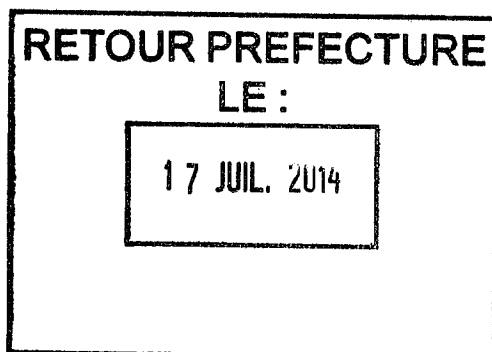
- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le versement de la somme de 205€HT à la S.A CHRISDIS en remboursement de la facture émise le 31 octobre 2013 par la société CASTRES Equipement pour la reconnexion du totem de prix.

ARTICLE 2: AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : AUTORISE le président à signer les actes correspondants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES", with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES

CASTRES Equipement

2, Rue Jean Hyacinthe Vincent
CS 80071
76302 SOTTEVILLE LES ROUEN CX
Tél 02.35.03.16.47 Fax 02.35.73.57.92

Facture 13104945

Date 31/10/2013

Code client CSUPERU

Références M JEANNE

N° Affectation VD6000

Adresse des travaux
MAINTENANCE DIVERS TOULOUSE

SUPER U CUGNEUX

RUE HENRI GLADI

31270 CUGNAUX

Destinataire

SUPER U CUGNEUX

RUE HENRI GLADI

31270 CUGNAUX

REFERENCE	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	Px Unitaire	Montant
	N/DEVIS N ° VD7048				
	N/INTERVENTION DU 23/08/2013				
	Remise en état de l'alimentation du mât de prix				
	Montant		1,00	205,00	205,00

DUPLICATE

C	Montant HT	T.V.A.	Montant TVA	Montant TTC
30	205,00	19,60	40,18	245,18

Mode de Règlement
Virement à 30 jours

Montant Date Echéance
245,18 30/11/2013

TOTAL H.T. 205,00
TOTAL T.V.A. 40,18
TOTAL T.T.C. 245,18

NET A PAYER 245,18 EUR

Notre N° TVA : FR 40519085971
Votre N° TVA : FR 419629415

Aucun escompte pour paiement anticipé - Pénalités pour retard de paiement égales à 3 fois le taux d'intérêt légal et exigibles le jour suivant la date de règlement prévue